

224C1142
FR0000121709-FS0503

9 juillet 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SEB S.A.
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juillet 2024, complété par un courrier reçu le 8 juillet 2024, la société par actions simplifiée HRC¹ (112 chemin du Moulin Carron, 69130 Ecully) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 17 juin 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société SEB S.A., et détenir, individuellement, à cette date et à ce jour, 4 074 905 actions SEB S.A. représentant 4 074 910 droits de vote, soit 7,36% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SEB S.A. sur le marché.

A cette occasion, le concert familial composé de (i) la SAS Venelle Investissement, ses associés et adhérents, (ii) l'association d'actionnaires Généraction et ses adhérents, et (iii) d'autres actionnaires familiaux dont le véhicule d'investissement HRC, détenu par des actionnaires membres des deux courants précités (le « concert familial ») **n'a franchi aucun seuil** et détenait, au 17 juin 2024, 18 940 519 actions SEB S.A. représentant 32 915 120 droits de vote en AGO et 33 448 480 droits de vote en AGE, soit 34,23% du capital, et 40,45% des droits de vote en AGO et 41,11% en AGE, selon la répartition suivante²:

	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			AGO	AGE	AGO	AGE
Venelle	8 210 367	14,84	16 307 972	16 307 972	20,04	20,04
Généraction	6 082 462	10,99	11 478 850	12 018 696	14,11	14,77
HRC	4 074 905	7,36	4 074 910	4 074 910	5,01	5,01
Autres actionnaires du concert familial	572 785	1,04	1 053 388	1 046 902	1,29	1,29
Total concert familial	18 940 519	34,23	32 915 120	33 448 480	40,45	41,11

¹ Détenu par des membres des courants dits Venelle Investissement et Généraction du concert familial.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 55 337 770 actions représentant 81 364 225 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le concert familial a précisé détenir, au 8 juillet 2024, 18 940 519 actions SEB S.A. représentant 32 915 120 droits de vote en AGO et 33 448 480 droits de vote en AGE, soit 34,23% du capital, et 40,46% des droits de vote en AGO et 41,11% en AGE, selon la répartition suivante³ :

	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			AGO	AGE	AGO	AGE
Venelle	8 210 367	14,84	16 307 972	16 307 972	20,05	20,05
Génération	6 082 462	10,99	11 478 850	12 018 696	14,11	14,77
HRC	4 074 905	7,36	4 074 910	4 074 910	5,01	5,01
Autres actionnaires du concert familial	572 785	1,04	1 053 388	1 046 902	1,29	1,29
Total concert familial	18 940 519	34,23	32 915 120	33 448 480	40,46	41,11

³ Sur la base d'un capital composé de 55 337 770 actions représentant 81 354 994 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.